



**Compte rendu de l'audience accordée au SNIA-IPR  
par le Ministre de l'Education Nationale Vincent PEILLON le 28 août 2013.**

Pour le Ministère : Vincent PEILLON, Bernard LEJEUNE Directeur adjoint de cabinet

Pour le SNIA-IPR : Roger KEIME Président, Bernard LEHALLE Vice-Président, Pascale HERTU Déléguée Académique de PARIS.

Le Ministre exprime sa satisfaction de recevoir le SNIA-IPR et fait part de sa préoccupation quant aux évolutions des missions des IA-IPR qui les ont, à son sens, éloignés du cœur de métier. Il témoigne de son incompréhension de la situation héritée et demande à ce que nous l'éclairions en toute transparence de propos.

Roger KEIME remercie le Ministre pour cette audience accordée avant la rentrée des élèves. Il fait part de la satisfaction des IA-IPR d'avoir été réunis le 17 mai à la Mutualité : le discours entendu, recentrant les orientations politiques sur les fondamentaux de connaissance et de pédagogie, les valeurs républicaines et l'équité, replaçait clairement les corps d'inspection dans la gouvernance académique.

Roger KEIME témoigne de la bonne réception de cette intervention par les inspecteurs qui retrouvent espoir après une période difficile. Il souligne 3 points de préoccupation sur lesquels le SNIA-IPR souhaiterait échanger avec le Ministre :

- le surcroît de travail engendré par l'arrivée des jeunes professeurs : concours externes, internes réservés, emplois d'avenir professeurs, contractuels admissibles, etc. ;
- la place des IA -IPR dans la gouvernance académique, en l'absence d'une circulaire de mise en œuvre ;
- l'évolution de carrière des IA-IPR.

Pascale HERTU fait part au Ministre de 2 freins qui nuisent à l'action des IA-IPR :

- le manque de moyens pour porter des remédiations aux problèmes détectés lors des inspections. La création de postes de conseillers pédagogiques pour le second degré est évoquée, les professeurs bénéficieraient d'une décharge partielle et pourraient relayer l'action des IA-IPR auprès des professeurs ;
- le peu d'intérêt manifesté par l'Institution ces dernières années pour les contenus de formation, leur mise en œuvre dans la classe et leur nécessaire évaluation par les experts disciplinaires que sont les IA-IPR.

Le Ministre réaffirme sa volonté de recentrer les inspecteurs sur leur cœur de métier : l'accompagnement et l'évaluation des professeurs. Pour cela, ils doivent être aidés par une brigade/équipe de professeurs à même d'intervenir après diagnostic sur le plan de la formation, comme ressource disciplinaire auprès des ESPE et plus globalement pour accompagner les enseignants dans leur parcours de professionnalisation (nouveaux entrants, personnels en difficulté, ...).

La redéfinition des missions des IA-IPR est posée par le ministre : recentrage sur le disciplinaire, le cœur de la classe, les programmes et la formation. L'allègement des missions transversales apparaît également indispensable si l'on reconnaît le temps de travail nécessaire au cœur de mission, tout en restant ouvert à un plan académique de travail des corps d'inspection sur quelques axes de la refondation.

La revalorisation indiciaire et l'ICA ont été abordées et sont en cours d'étude avec la DGESCO (cf. RV de ce vendredi 23 août) et la DRGH (agenda social).

Concernant la formation des professeurs, Vincent PEILLON réaffirme la nécessité de l'implication des IA-IPR dans les ESPE : il a conscience des difficultés rencontrées. Le Ministre souhaite qu'un état des lieux de la participation des IA-IPR dans les ESPE lui soit communiqué : il demande au SNIA-IPR de participer au recueil de données académiques en cette matière.

Un échange sur les travaux menés avec les Inspecteurs Généraux dans les Académies sur le cœur de métier, à savoir la pédagogie dans les classes, fait apparaître une baisse importante de ces pratiques à pondérer suivant les disciplines et les académies. L'accroissement des tâches des uns et des autres est évoquée. Le Ministre exprime clairement son souhait d'une implication plus importante de l'inspection générale dans les académies.

Le Ministre questionne sur les raisons du manque d'attractivité du métier d'IA-IPR pour les professeurs agrégés : il veut en comprendre les raisons et entendre notre point de vue bien qu'il dispose déjà d'éléments d'information. En réponse, Roger KEIME aborde les facteurs géographiques (mobilité géographique contraignante), les conditions statutaires et budgétaires du métier, la charge de travail, le manque de repères de nos missions aujourd'hui très décentrées du contexte disciplinaire vivier, enfin l'évolution de carrière pour des corps d'inspection recrutés de plus en plus jeunes. Le cas des professeurs de CPGE et des universitaires, absents du vivier, a aussi été évoqué.

Le SNIA-IPR exprime le souhait qu'un protocole d'évolution de la carrière des IA-IPR soit acté directement avec le Ministre sur une durée de 3 ans pour améliorer l'attractivité du métier d'IA-IPR avec une augmentation du nombre de postes à la hors classe, la création d'une classe exceptionnelle ou à défaut la création d'un 3<sup>ème</sup> échelon à la hors classe et une augmentation significative de l'indemnité de charges administratives (l'ICA).

En conclusion, le Ministre propose que les demandes formulées par le SNIA-IPR lors de l'audience lui soient notifiées rapidement par écrit. Un groupe de travail, présidé par Bernard LEJEUNE se réunira dans les prochaines semaines, il devra permettre une clarification et un recentrage des missions des IA-IPR. Le SNIA-IPR y apportera sa contribution.

L'entretien de plus d'une heure s'est déroulé dans un climat chaleureux et d'écoute mutuelle. Il faut en souligner la nouveauté tant de forme que de contenu, qui est à verser au crédit d'un ministre dont les convictions profondes renouent avec les fondamentaux de l'Institution que nous servons.